

Marchés publics

Procédure adaptée

7269643601 - SF

Commune de Thomery

Remplacement des fenêtres et autres ouvertures des bâtiments communaux

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Thomery.
Correspondant : Mme Marie José SABARD, directrice générale des services, 9, rue de la République, 77810 Thomery, tél. : 01 64 70 52 75, courriel : dgs@mairiethomery.fr

Adresse internet du profil acheteur :

https://marchesonline.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_recherche.do

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Principales activités du pouvoir adjudicateur : services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : remplacement des fenêtres et autres ouvertures des bâtiments communaux à Thomery (lieux décrits dans documents consultation).

Type de marché de travaux : exécution.

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

Objet principal : 45421000.

Lieu d'exécution et de livraison : bâtiments communaux à Thomery, 77810 Thomery.

Code NUTS : FR102.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Des variantes seront-elles prises en compte : oui.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 18 mois à compter de la notification du marché.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : CCAP.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Marché réservé : non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

Voir règlement de consultation.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de Siret : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges

(règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 22 novembre 2021 à 16 h 00.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20 octobre 2021.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet :

<https://publication.marchesonline.com/publication/extern/apcConsultationAcces.do?idConsultation=MzU2NTI3NA%3D%3D>

7269080201 - SF

Commune de Noisy-sur-École

Achèvement de la restauration du clocher et restauration des toitures de l'église Notre-Dame

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Noisy-sur-École. Correspondant : M. Didier BUGUINET, 1, rue du Pont-de-l'Arcade, 77123 Noisy-sur-École, Tél. : 01 64 24 51 15, Courriel : mairie@noisy-sur-ecole.fr

Adresse Internet du profil d'acheteur :

<https://demat.centraledesmarches.com/7061141>

Objet du marché : achèvement de la restauration du clocher et restauration des toitures de l'église Notre-Dame.

Type de marché : travaux.

Site d'exécution principal : 4, place de l'Église, 77123 Noisy-sur-École.

Caractéristiques principales : restauration du clocher : lot maçonnerie et pierre de taille ; restauration de la toiture : lot couverture et charpente.

Des variantes seront-elles prises en compte : oui.

Présentation des lots :

Possibilité de présenter une offre pour : l'ensemble des lots.

Lot 1 - maçonnerie, pierre de taille.

Lot 2 - charpente, couverture.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invitation, cahier des charges...).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 22 novembre 2021 à 14 h 00.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis : 15 octobre 2021.

Avis administratifs

7269412901 - AA

Commune de VILLEMÉR

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

AVIS

Par délibération n° 2021_28 en date du 30 juillet 2021, Le conseil municipal de Villemér a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de Villemér, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020 soit 5,14 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

7269372201 - AA

Communauté de Communes du Pays de Montereau

Captages Marolles-sur-Seine Ouverture enquête publique 1ER AVIS

Par arrêté préfectoral 2021/06/DCSE/BPE/EC du 14 octobre 2021, il sera procédé pendant 31 jours consécutifs du lundi 15 novembre 2021 à 10 h 00 au mercredi 15 décembre 2021 à 17 h 30 en mairies de Marolles-sur-Seine (place Charles-de-Gaulle 77130 Marolles-sur-Seine) et de Barbey (48, rue Grande 77130 Barbey) à une enquête publique unique préalable à :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et l'instauration de périmètres de protection autour des captages situés sur le territoire de Marolles-sur-Seine lieu-dit Champ captant des « Prés Hauts » - « Marolles-sur-Seine 3 » (02952X0248/F1), de « Marolles-sur-Seine 4 » (02952X0267/F2) et de « Marolles-sur-seine 5 » (02952X0266/F3).

- à l'autorisation de prélèvement et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine au titre du code de l'environnement,

- au parcellaire afin de déterminer les périmètres de protection immédiate et rapprochée des ouvrages.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairies de Marolles-sur-seine et de Barbey aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies,
- en version numérique :
- en mairie de Marolles-sur-Seine sur un poste informatique dédié fourni par PubliLégal,
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête papier cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ouverts :
- en mairies de Marolles-sur-Seine et Barbey aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies,
- sur le registre unique dématérialisé accessible en mairie de Marolles-sur-Seine, à partir du poste informatique dédié fourni par PubliLégal,
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- par courriel à l'adresse suivante : dup-marolles-sur-seine@enquetepublique.net.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci fixé à la mairie de Marolles-sur-Seine.

Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Est désigné, en qualité de commissaire enquêteur M. Jean-Luc RENAUD, enseignant en droit de l'urbanisme, en droit de l'environnement et en aménagement du territoire, garant de la concertation.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés en mairie de Marolles-sur-Seine et de Barbey aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- Mairie de Barbey (48, rue Grande - 77130 Barbey)
- mardi 16 novembre 2021 de 14 h 30 à 17 h 30
- Mairie de Marolles-sur-Seine (place Charles-de-Gaulle - 77130 Marolles-sur-Seine)
- samedi 27 novembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00
- mercredi 15 décembre 2021 de 14 h 30 à 17 h 30.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la Communauté de Communes du Pays de Montereau :

Mme Christine PODOROJUY LOUIS - téléphone 01 60 73 44 00 - courriel : christine.louis@paysdemontereau.fr.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE 12, rue des Saints-Pères 77010 Melun cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la préfecture. Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies concernées et consultables pendant le même délai sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne. Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voies d'arrêtés préfectoraux sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et l'instauration de périmètres de protection autour du captage situé sur le territoire de Marolles-sur-Seine lieu-dit Champ captant des « Prés Hauts » - « Marolles-sur-Seine 3 » (02952X0248/F1), de « Marolles-sur-Seine 4 » (02952X0267/F2) et de « Marolles-sur-seine 5 » (02952X0266/F3),
- à l'autorisation de prélèvement et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine au titre du code de l'environnement.

7269127801 - AA

Commune de FÉROLLES-ATTILLY

Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme

AVIS

Le 15 octobre 2021, arrêté permanent n° P 21/03

Le Maire,
Vu les articles L.151-43, R.151 -51, R.151-52 et R.153-18 du code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) opposable de la commune de Férolles-Attilly approuvé le 29 mai 2021,

Vu la délibération n° 29/2021 en date du 11 octobre 2021 instaurant le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones urbaines et à urbaniser du PLU,

Vu le report obligatoire en annexe au Plan Local d'Urbanisme du plan du Droit de Préemption Urbain,

Vu la pièce du dossier de mise à jour ci-annexée (plan du Droit de Préemption Urbain),

Arrête

Article 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Férolles-Attilly est mis à jour à la date du présent arrêté.

À cet effet, le plan des zones où s'exerce le Droit de Préemption Urbain est intégré au Plan Local d'Urbanisme par insertion dans les annexes relatives aux informations diverses.

Cette mise à jour est constituée de la pièce suivante : plan du Droit de Préemption Urbain.

Article 2 :

La mise à jour sera effectuée sur les documents d'urbanisme tenus à la disposition du public en mairie de Férolles-Attilly et à la préfecture de Melun.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage à la mairie et sur le site internet de la ville durant au moins un mois.

Article 4 :

Des exemplaires du présent arrêté ainsi que du dossier annexé de mise à jour seront adressés à :

- M. le Préfet,
- M. le Directeur départemental des services fiscaux de Seine-et-Marne,
- M. le Directeur départemental des territoires.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Anne-Laure FONTBONNE.

7269341901 - AA

Commune de VOISENON

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

AVIS

Par délibération en date du 7 octobre 2021, le conseil municipal a approuvé son Plan Local d'Urbanisme ainsi que le droit de préemption urbain.

Ces délibérations sont affichées et consultables en mairie.

Le dossier du PLU et le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones, approuvés, sont à la disposition du public, à la mairie aux jours et heures d'ouverture et en préfecture.

7266484501 - AA

Commune de BRIE-COMTE-ROBERT

Parc photovoltaïque

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2021/04/DCSE/BPE/URBA du 16 septembre 2021 est prescrite pendant 32 jours consécutifs, du lundi 25 octobre 2021 à 9 h 00 au jeudi 25 novembre 2021 à 17 h 30, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Brie-Comte-Robert présentée par la société ECT ÉNERGIE BRIE, domicilié 140, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant le dossier de permis de construire, son étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- en mairie de Brie-Comte-Robert, siège de l'enquête (2, rue de Verdun, 77170),
- en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié, fourni par PubliLégal sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

- www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête en version « papier » ouvert en mairie de Brie-Comte-Robert aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur le registre dématérialisé accessible :
- à la mairie de Brie-Comte-Robert, sur un poste informatique dédié, fourni par PubliLégal
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Par courrier électronique à l'adresse suivante :

pc-parc-photovoltaique-briecomterobert@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur dès le début et avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête (mairie Brie-Comte-Robert à l'adresse précitée).

Le commissaire enquêteur, M. François ANNIC, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés aux dates et heures suivantes :

- lundi 25 octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 2 novembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi 20 novembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 25 novembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société ECT ÉNERGIE BRIE, 140, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris. (M. Matthieu VULVIN, tél. : 07 76 09 37 73, courriel : vulvin@akuoenergy.com)

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture - DCSE BPE (12, rue des Saints-Pères, 77010 Melun cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en préfecture et sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne précité et en mairie de Brie-Comte-Robert.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par arrêté du préfet, compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.

Adjudications immobilières

7269576401 - VJ

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le jeudi 2 décembre 2021 à 14 h 00

au Tribunal Judiciaire de Melun (77), 2, avenue du Général-Leclerc.

UN PAVILLON à CHEVRY-COSSIGNY (77)

126, rue Charles Pathé

Cadastré section AH 250 et AH 251 pour 10 a 41 ca, à usage d'HABITATION, comprenant au rez-de-chaussée : séjour en entrant avec cheminée et cuisine ouverte, chambre, sanitaires, salle d'eau ; À l'étage : palier, 4 chambres dont 3 avec penderie et une donnant sur un balcon, salle d'eau avec WC.

SURFACE habitable (hors balcon) : 133,61 m².

Combles perdus - GARAGE - Petit grenier - Cuisine d'été / cellier de 20,84 m². Terrasse à l'arrière - 2 appartis - Petite réserve de bois - Jardin arboré.

Mise à prix : 40 000 euros

Consignations pour enchérir (chèques de banque) : 4 000 euros (à l'ordre du Bâtonnier séquestre) et 12 000 euros (à l'ordre de la CARPA).

Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Melun, où il a été déposé sous la Référence Greffe 20/00003,

- À Maître Brice AYALA membre de la SCP BOUAZIZ - SERRA - AYALA - BONLIEU, avocat à Melun (77000), 3, quai Maréchal-Foch, Tél. : 01 64 22 37 64,
- À Maître Denis LANCEREAU, avocat associé du Cabinet TOCQUEVILLE, demeurant 22, rue de Tocqueville, 75017 Paris, Tél. : 01 56 33 26 26 (uniquement du lundi au jeudi de 14 h 00 à 16 h 00).

VISITE sur place le lundi 22 novembre 2021 de 10 h 00 à 11 h 00.

(Port du masque obligatoire)